

Réunion électronique restreinte du 19 janvier 2022

P.V. n° 13

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. CHARBONNIER - REPENTIN.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 100 euros.

CHAMPIONNATS

NATIONAL 3

Match n° 23393094 – Poule A – F.C. Libourne / C.A. Neuville du 15/01/2022

Match non-joué suite à un épais brouillard : décision de l'arbitre M. Cyril JOURDA.

Le club du C.A. Neuville sera crédité de 226.24 euros (224 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

Match n° 23393098 – Poule A – U.S. Lège Cap Ferret / F.C. Bressuire du 15/01/2022

Match arrêté à la 46^{ème} minute par l'arbitre M. Maxime ROUMIER suite à une panne d'éclairage.

Le club du F.C. Bressuire sera crédité de 268.66 euros (266 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

Ce dossier est transmis à la C.R. des Litiges et Contentieux pour examen.

REGIONAL 1

Match n° 23393310 – Poule A – E.S. Guérétoise / U.A. Niort St-Florent du 08/01/2022

Match non-joué suite au protocole Covid concernant le club de l'E.S. Guérétoise qui a transmis les documents par courriel à la LFNA le samedi 08/01/2022 à 15h48.

Compte-tenu que le report de cette rencontre est officiellement intervenu le samedi 08/01/2022 à 15h54 (pour un match à 18h00), le club de l'U.A. Niort St-Florent était déjà presque arrivé sur place.

Par conséquent, le club de l'U.A. Niort St-Florent sera crédité de 232.30 euros (230 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

Match n° 23394242 – Poule C – F.C. Marmande 47 / Hiriburuko Ainhara St-Pierre d'Irube du 15/01/2022

Match non-joué suite à un épais brouillard : décision de l'arbitre M. Jérémy LESAGE.

Le club d'Hiriburuko Ainhara St-Pierre d'Irube sera crédité de 205.03 euros (203 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

REGIONAL 2

Match n° 23397394 – Poule G – Stade Montois (2) / Aviron Bayonnais (2) du 18/12/2021

La commission prend note du P.V. de la C.R. des Litiges et Contentieux du 10/01/2022 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

REGIONAL 3

Match n° 23398602 – Poule I – A.S.S.A. Pays du Dropt / A.F. Casseneuil Pailloles Ledat 47 du 15/01/2022

Match non-joué suite à un brouillard et persistant : décision de l'arbitre M. Sébastien GASTOU.

Le club de l'A.F. Casseneuil Pailloles Ledat 47 sera crédité de 38.38 euros (38 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

Match n° 23398605 – Poule I – A.S. Castillonnès Cahuzac Laland / S.U. Agenais du 16/01/2022

Match non-joué suite à un épais brouillard : décision de l'arbitre M. Nicolas BOURGEOIS.

Le club du S.U. Agenais sera crédité de 67.67 euros (67 km x 1.01 euro) par débit de la LFNA.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 21/01/2022 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.